

LE JARDIN D'EPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

06 79 28 19 02 / 06 24 33 58 09 amaplejardindepicure@gmail.com http://amaplejardindepicure.e-monsite.com/



Les contractants :

Le présent contrat est passé entre :

Lilian ESTIENNE

Paysan en AMAP en agriculture biologique (Certification ECOCERT) demeurant à ST ANDIOL désigné le producteur d'une part,

L'adhérent(e) de l'AMAP Le jardin d'Epicure désigné(e) l'AMAPien (ne) d'autre part.

Nom / Prénom :

Adresse :

Mob:

Email:

L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier (ou à le faire récupérer par une personne de son choix), à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.

CONTRAT PANIER 17 € SAISON 30 JEUDI 2 MAI 2024 au 30 OCTOBRE 2024

Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée cidessous, dans le cadre de la distribution d'un panier de légumes. Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autres, que :

- L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur,
- L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient,
- L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les AMAP de Provence.
- Le producteur s'engage à fournir un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de 4 à 6 kg en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapien(ne)s sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.
- Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien(ne) est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.

La distribution a lieu chaque MERCREDI de 17h00 à 18h30 à Salle du Lavoir Rassuen 13800 Istres

4 PANIERS D'ESSAI

4 paniers du au	17 € x 4 = 68 €	Chèque n° :
1 panier par quinzaine duau	17 € x 4 = 68 €	

SAISON COMPLETE du JEUDI 2 MAI au MERCREDI 30 OCTOBRE

1 panier semaine : 27 paniers	17 € x 27= 459 €	5 chèques de 76 € et 1 chèque de 79 €
1 panier par quinzaine : 14 paniers	17 € x 14 = 238 €	5 chèques de 40 € et 1 chèque de 38 €

EN COURS DE SAISON

1 panier semaine duau	x 17 € =€	chèques de€
1 panier par quinzaine du au	x 17 € =€	chèques de€

Chèques à l'ordre de : Lilian Estienne

BANQUE:

ADHESION:

- ✓ Pour les nouveaux adhérents la cotisation annuelle 2024 à l'ordre de : AMAP le jardin d'Épicure de 10 € chèque n°
- Pour tous les adhérents la cotisation annuelle 2024 à l'ordre de : <u>Les AMAP de Provence</u> de 11 € chèque n° :

Istres, le Signature Amapien(ne) Signature Mr Estienne

